

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 juin 2023 à 19 h 00
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusée :

- Michel PLACE, conseiller municipal,
- SAMAR Muriel, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Françoise BERDUCAT, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Devis réparation piste pastorale,
- Devis réfection cami de Campariau,
- Modification système entrée tennis,
- Rénovation logements communaux : courrier locataire,
- Questions diverses.

* * * *

DEVIS RÉPARATION PISTE PASTORALE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur Pierre TRAMONT à déposer une demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des intempéries. Le devis de l'entreprise SOARES d'un montant de 14 297.00 € HT est **VALIDÉ**.

DEVIS RÉFECTION CAMI DE CAMPARIAU

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** le devis de l'entreprise SOARES pour un montant de 5 000.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation des travaux.

MODIFICATION SYSTEME ENTRÉ TENNIS

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **REJETTE** le devis de la société BERNARD PAGES pour un montant de 3 462.52 € HT et **PROPOSE** de réfléchir à un autre système.

RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX : COURRIER LOCATAIRE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la demande de la locataire pour conserver la baignoire et **REFUSE** la mise en place d'une climatisation.

QUESTIONS DIVERSES

- **RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **SOUHAITE** garder en tranche ferme la rénovation du le club house et en tranche optionnelle la rénovation du presbytère.

- **ACHAT TERRAIN ORTIAC - AFECB**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Il convient de se renseigner concernant la parcelle section B n° 272 afin de savoir si l'arbre est classé (voir avec l'ONF).